



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 06 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.067

OBJET : Acceptant la prise en charges de toutes les dépenses liées au "Noël pour tous de l'année 2024" de la commune de Nuku Hiva

L'an **deux mille vingt quatre**, le **06 décembre**, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le **02 décembre 2024** conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION :

02 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE :

02 décembre 2024

DATE DE LA SÉANCE :

06 décembre 2024

HEURE DE LA SÉANCE :

09 heures 00

En exercice :	23
Présents :	13
Procurations :	5
Votants :	18

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Victorine KAUTAI EPSE
CIANTAR

PRÉSENTS

M. Benoît KAUTAI
Mme Jeanne Marie PETERANO EPSE KAUTAI
M. Casimir TAMARII
M. Max PETERANO
Mme Victorine KAUTAI EPSE CIANTAR
M. Gordon FALCHETTO
Mme Françoise Tuiouoho AH-SCHA
Mme Nateriria TEIKITEETINI EPSE PIRIOTUA
Mme Laïza DEANE
M. Nicolas Piu HAITI
M. Jean-Pascal
Rutu TEIKIHAA
Mme Juliana HOKAUPOKO EPSE VAIAANUI
M. Wenceslas FALCHETTO

POUVOIR(S)

Mme Mathilde HUUKENA EPSE TAUPOTINI donne pouvoir à M. Gordon FALCHETTO
M. Aldo TAATA donne pouvoir à M. Benoît KAUTAI
M. James TEKOHUOTETUA donne pouvoir à Mme Victorine KAUTAI EPSE CIANTAR
Mme Tenuuotefio IKIHAA EPSE OTOMIMI donne pouvoir à Mme Nateriria TEIKITEETINI EPSE PIRIOTUA
Mme Taniouoho AH-SCHA EPSE OTTO donne pouvoir à M. Nicolas Piu HAITI

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

M. Alexandre TAATA
M. Jean-Claude TATA
Mme Taemani TEIKITEKAHIOHO
Mme Griselda TEIKIKAINÉ
M. Pierre CANCIAN

Formant la majorité des membres en exercice,

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Envoyé en préfecture le 07 décembre 2024
Reçu en préfecture le 07 décembre 2024
ID : 987-200013381-20241206-D02202406710-DE

VU :

- ↪ La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- ↪ Le code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») applicables aux communes de Polynésie française institué par l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n° 2007-1720 et la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- ↪ L'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ↪ Le décret n°72-407 du 17 mai 1972 portant sur la création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- ↪ La délibération n°059-2022 du 21 octobre 2022 relative aux dépenses à imputer aux articles budgétaires 6232 « Fêtes et cérémonies », 6233 « Foire et expositions », 6238 « Divers » et 6257 « Réceptions » du budget principal ;

Exposé des motifs :

En 2021, la commune a inauguré son « Noël pour tous », un évènement festif réunissant l'ensemble de la population autour d'un repas convivial offert par le Maire et son équipe municipale. Cette occasion permet non seulement de présenter les vœux de la municipalité pour l'année à venir, mais aussi de mettre en lumière les actions menées au cours de l'année écoulée.

Fort du succès de cette première édition, le conseil municipal souhaite pérenniser cet évènement et le bonifier.

Pour l'année 2024, il est proposé d'embellir davantage le site de Temehea à travers une décoration festive et d'offrir, comme par le passé, un repas gourmand à tous les habitants.

Le Maire soumet donc au vote de l'assemblée votante la prise en charge financière de cette manifestation festive.

OUI l'exposé du Maire

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Envoyé en préfecture le 07 décembre 2024
Reçu en préfecture le 07 décembre 2024
ID : 987-200013381-20241206-D02202406710-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTE

RESULTAT DU VOTE :	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------------------	------------	-------------	-----------------

ARTICLE 1 : Le conseil municipal accepte de prendre en charge l’intégralité des dépenses liées à l’organisation du « Noël pour tous de l’année 2024 », qui se tiendra le 20 décembre 2024 sur le site culturel de Temehea à Taiohae.

ARTICLE 2 : Le Maire ou son Adjoint, dans l’ordre du tableau, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront comptabilisées au compte « 6238 – Divers » du budget principal de commune.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l’article R. 421-1 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification ainsi que de sa transmission au représentant de l’Etat en Polynésie française.

La juridiction administrative compétente peut être saisie via l’application de Télérecours citoyens accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Maire ou son représentant et la Responsable de la Trésorerie des Archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée et communiquée par tout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l’État via le portail @CTES :

Le :

et publication sur le site internet de la CODIM :

Du :

Le Maire,
Benoit KAUTAI

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Envoyé en préfecture le 07 décembre 2024
Reçu en préfecture le 07 décembre 2024
ID : 987-200013381-20241206-D02202406710-DE

02/12/2024	Engagements de dépense- Exercice 2024 - Entité COMMUNE DE NUKU HIVA -	1 / 1
------------	--	-------

Pièce	Imputation	Tiers	Date	Montant
2024 COMMUNE DE NUKU HIVA (0003)				
Engagement				1 811 714
2024233000697(D) DEVIS 440002654 DU 13/11/2024 NOËL POUR TOUS DU 20/12/2024 (serv:ADMG)	D F 011 6238/006	SI PAC (code : 230)	13/11/2024	115 500
2024233000702(D) DEVIS 202402340 DU 14/11/2024 NOËL POUR TOUS DU 20/11/2024 (serv:ADMG)	DF 011 6238/006	TOUT POUR L'EMBALLAGE (code : 1229)	15/11/2024	32 899
2024233000705(D) DEVIS 224110205 DU 15/11/2024 NOËL POUR TOUS DU 20/12/2024 (serv:ADMG)	DF 011 6238/006	SOCIETE D'EMBALLAGES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE DIVERS (code : 882)	18/11/2024	81 080
2024233000709(D) DEVIS PF5554 DU 16/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	Fonctionnement -Chap:011 -Ana:006	TAHITI PAS CHER (code : 1230)	19/11/2024	480 010
2024233000710(D) DEVIS 15008 DU 14/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	Fonctionnement-Chap:011 -Ana:006	GENERAL IMPORT (code : 1231)	19/11/2024	203 050
2024233000711(D) DEVIS 24-11-549 DU 15/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	Fonctionnement-Chap:011 -Ana:006	L'APPROVISIONNEMENT DU PACIFIQUE (code : 1080)	19/11/2024	61 129
2024233000712(D) DEVIS 224027332 DU 15/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	Fonctionnement-Chap:011 -Ana:006	YUNETUNG (code : 60)	19/11/2024	282 102
2024233000713(D) DEVIS 5760 DU 19/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	D F 011 6238/006	SOLUTIONS ECONOMIE DURABLE (code : 1066)	20/11/2024	59 391
2024233000719(D) DEVIS 1887869 DU 22/11/24 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	D F 011 6238/006	WING CHONG (code : 202)	22/11/2024	12 925
2024233000720(D) DEVIS 1886176 DU 22/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	D F 011 6238/006	WING CHONG (code : 202)	22/11/2024	148 296
2024233000724(D) DEVIS 1170199 DU 22/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	D F 011 6238/006	SARL MAGASIN KAMAKE (code : 57)	25/11/2024	187 360
2024233000726(D) DEVIS 1170201 DU 26/11/2024 NOËL POUR TOUS (serv:ADMG)	DF 011 6238/006	SARL MAGASIN KAMAKE (code : 57)	26/11/2024	147 972

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
 Envoyé en préfecture le : 09 décembre 2024
 Reçu en préfecture le : 09 décembre 2024
 ID : 987-200013381-20241209-P2024067P2-CC